

“ IL FAUT ENSEIGNER TRÈS TÔT LE PRINCIPE DE LAÏCITÉ ”

Nicolas Cadène, Rapporteur général de l'Observatoire de la Laïcité

Le Jas : Comment interprétez-vous le drame atroce auquel nous venons d'assister avec l'assassinat de Samuel Paty ?

Nicolas Cadène : Un professeur a été assassiné simplement parce qu'il apprenait à ses élèves la liberté d'expression, à travers l'explication de caricatures de presse. Samuel Paty a été la victime d'un attentat terroriste islamiste dont le fanatisme glorifie l'instinct de haine, alors que cet enseignant transmettait à ses élèves les outils leur permettant de toujours se fonder sur la raison. Le terrorisme a pour but de nous diviser, en s'en prenant à des symboles et à nos valeurs communes par des actes d'une immense barbarie. Mais, comme l'a dit le président de la République, nous “ferons bloc”.

Le Jas : Quelles sont vos propositions pour préserver et consolider le principe de laïcité dans l'éducation nationale et populaire ?

N.C. : Je n'évoquerais pas les mesures de lutte contre la radicalisation qui sortent de notre champ. Concernant la laïcité à l'école, beaucoup a été fait et beaucoup reste à faire. Nous avons mis en place, dès 2013, la Charte de la Laïcité à l'école, puis installé des référents et instauré la Journée nationale de la Laïcité qui est l'occasion de nombreux débats dans les établissements scolaires. L'actuel ministre a renforcé le dispositif par des équipes “Laïcité” et une application pour signaler toute atteinte et y répondre dans l'urgence. Par ailleurs, il est essentiel de former les enseignants tant à la laïcité qu'à l'enseignement laïque des faits religieux. Cela, pour aborder

sereinement et efficacement des sujets sensibles qui peuvent être soulevés à tout moment par les élèves. Ainsi, dans le cadre de la formation initiale des professeurs, nous préconisons la mise en place d'un module commun à tous les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPE) sur ces questions. Nous pensons également important que le ministère relance la formation continue, qui s'est essoufflée en raison des nombreux autres sujets à traiter. Enfin, et c'est essentiel, il paraît urgent de renforcer la mixité sociale. Car c'est lorsqu'il n'y en a que trop peu que l'on constate des replis, y compris de nature religieuse. Des expérimentations jusqu'en 2018 ont donné de bons résultats. Elles s'appuient sur différents critères : emplacement de l'établissement, options proposées, équipe pédagogique, et carte scolaire. Elles sont, je crois, à démultiplier. Concernant les mouvements d'éducation populaire, il faut, en parallèle de la diffusion de guides très bien reçus sur le terrain, renforcer les formations que nous conduisons. Sur ce point, il faut saluer la décision de la ministre chargée de la Ville de doubler le financement de la formation Valeurs de la République et Laïcité. Celle-ci a déjà formé 45 000 acteurs de terrain, essentiellement des acteurs de l'éducation populaire.

Le Jas : Certains proposent de traiter de façon constitutionnelle le principe de laïcité. Qu'en pensez-vous ?

N.C. : Que cela est déjà le cas. La laïcité de l'enseignement est constitutionnelle depuis 1946. La pleine laïcité, celle de l'État, est



© DR

constitutionnelle depuis 1958. La première phrase de l'article 1^{er} de la Constitution dispose : "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale." Dans sa décision du 21 février 2013, le Conseil constitutionnel a précisé les contours de la laïcité constitutionnelle en reconnaissant valeur constitutionnelle aux principes généraux posés par les deux premiers articles de la loi du 9 décembre 1905 : "[Il résulte du principe de laïcité] la neutralité de l'État ; également que la République ne reconnaît aucun culte ; le respect de toutes les croyances, l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction de religion et que la République [garantit] le libre exercice des cultes ; qu'il implique que celle-ci ne salarie aucun culte".

Le Jas : Doit-on étendre le rôle de l'Observatoire de la Laïcité, dans quelles directions et avec quels moyens ?

N.C. : Il y a eu une forte polémique à ce sujet ces derniers jours car certains ciblent des personnes quand il faut parler d'organisation et

de moyens. Cette question sera évoquée dans les prochains mois sous la direction du Premier ministre. Certains proposent par exemple d'associer à nos travaux les représentants des cultes, des obédiences maçonniques et des mouvements d'éducation populaire. Rappelons-le par ailleurs, nous sommes, selon le ministère des Finances, la commission qui a le meilleur ratio coût/activité. Mais nous pourrions faire plus encore avec des moyens plus importants. Aujourd'hui, l'Observatoire de la Laïcité, outre ses 22 membres bénévoles, c'est une équipe permanente de 7 personnes, dont seulement 4 salariés à plein temps ; et un budget annuel de fonctionnement de 59 000 euros.

Le Jas : L'information ne cesse de traiter en boucle cette abominable affaire. Mais est-ce suffisant pour défendre le principe de laïcité ?

N.C. : Non, bien entendu. Tout en déployant toutes les mesures nécessaires d'ordre public (dont certaines ont été inspirées par l'Observatoire), il s'agit de s'attaquer aux racines du mal, au terreau sur lequel prospèrent des courants fondamentalistes. Pour ce qui concerne le seul principe de laïcité, il faut, très tôt l'enseigner de la façon la plus efficace qui soit en accompagnant et en soutenant le corps enseignant, ainsi qu'en échangeant sur ce principe avec les parents d'élèves, à travers les réunions les associant et via les fédérations de parents d'élèves notamment. Le travail de formation de tous les acteurs de terrain doit continuer et s'intensifier. Pour mieux empêcher des dérives en son sein, le culte musulman doit mieux se structurer et les contre-discours doivent être plus nombreux. Les médias ont aussi une responsabilité : il faut prendre le temps de l'analyse et ne pas céder à la tentation du clash. Enfin, il ne faut pas écarter de la question laïque la question sociale. La Commission Stasi le rappelait déjà en 2003. Jean Jaurès déclarait quant à lui au début du XX^e siècle : "La République est laïque et sociale. Mais elle ne restera laïque que si elle sait rester sociale". ■